



Question sur la séparation de corps.

Par **yanmes**, le **20/04/2009** à **11:13**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir qu'elle est la démarche pour etre séparer de corps et qu'elle est la démarche pour etre séparer de biens?rrrnEn effet, etant marié depuis 12 ans et connaissant des difficultés de couple je voudrais ou divorcer a l'amiable, (mais il faut passer devant un juge et il faut des délais importants alors que je dois partir travailler a l'étranger dans 3 mois et ce, pour 3 années), ou me séparer de corps et de bien .rrrnPour finir, si je décide de partir avec ma femme a l'étranger et que ca va pas la bas, est ce que je peux divorcer a l'amiable avant de partir mais rester avec elle? et le cas ou ca se passe mal, il nous restera plus qu'a se séparer physiquement.rnrnJ'espère en savoir un peu plus sur ces sujets car a vrai dire, je sais pas trop quoi faire....rrrnMercirrrnBien à vousrrrn Yan

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **11:52**

Bonjour,rrrnQue ce soit pour un divorce ou pour une séparation de corps, il faut passer devant le juge. rnrnCordialement.